

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 28 AVRIL 2009 A DUNG

Étaient présents : tous les membres en exercice sauf Messieurs BOISSENIN, LEHMANN et PIERNAVIEJA: excusés

Membres remplacés: Monsieur BIGIARINI par Monsieur BOURBON, Monsieur PASTEUR par Monsieur CLEMENT, Monsieur VURPILLOT par Monsieur RIGOULOT.

Membres invités présents : Madame CIVELLI de l'Est Républicain et Madame JEANPARIS du Pays

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DUGAS

1) Intervention de la Maison de l'Emploi du Pays de MONTBELIARD

Monsieur Julien DOMINIQUE, Chargé de Mission à la Maison de l'Emploi nous présente cette association (loi 1901) qui a été créée en octobre 2006 et qui est située avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à MONTBELIARD. Son Conseil d'Administration est composé de l'Etat, de la CAPM et du Pôle Emploi (fusion ANPE / ASSEDIC). Elle est essentiellement financée par l'Etat et la CAPM.

La Maison de l'Emploi est ouverte à tous (salariés, demandeurs d'emploi, étudiants, jeunes) qui souhaitent trouver un emploi, une formation, créer ou reprendre une entreprise, s'informer sur des métiers. Elle organise régulièrement des ateliers thématiques, des bourses de l'emploi, des forum, des salons, etc...

La Maison de l'Emploi souhaiterait que les Communautés de communes voisines de la CAPM adhèrent à cette structure.

Monsieur le Président remercie Monsieur DOMINIQUE et propose à l'assemblée de débattre de cette éventuelle adhésion à un prochain Conseil Communautaire.

2) Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour qui sera débattu en fin de séance. Il s'agit de la création d'une régie de recettes à la Déchetterie de DESANDANS pour vendre du compost. Unanimité

3) Approbation du compte rendu du dernier Conseil Communautaire

Monsieur le Président propose d'approuver le dernier compte-rendu du Conseil Communautaire qui a eu lieu le 23 mars 2009 à ALLONDANS et demande si des Conseillers Communautaires ont des observations à formuler. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

4) Assainissement

4.1) curage des réseaux d'eaux usées / signature du marché 2009 - 2010

Monsieur le Président informe que la Société VEOLIA a été retenue pour le curage des réseaux d'assainissement et passage caméra pour une année allant du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010. Il s'agit d'un marché à bon de commande. Le coût HT de la prestation s'élève à 1.20 euros du mètre linéaire auquel s'ajoute un forfait de 65 euros par intervention pour le curage.

En ce qui concerne le passage caméra, le forfait s'élève à 100 euros HT et 1 euros HT par mètre. A l'unanimité, le Président est autorisé à signer le marché correspondant.

Il est rappelé aux communes, qui ont des curages à réaliser avec ou sans passage caméra, qu'elles doivent fournir à la CCVR **avant le 15 mai 2009**, un plan indiquant précisément le secteur d'intervention et la longueur, ainsi que le nom du responsable de la commune qui est disponible pour accueillir VEOLIA lors du curage.

4.2) travaux dans les communes

Des travaux vont être engagés à AIBRE (réfection de regards) pour un montant de 6 730 euros HT (devis EPMS d'ISSANS), à LE VERNOY (branchements) pour un montant de 5 476.10 euros HT (devis SBM TP de BAUME LES DAMES), et à PRESENTEVILLERS (clôture de lagune) pour un montant de 4 295.50 euros HT (devis GILLET).

En ce qui concerne les travaux d'AIBRE, la CCVR ne prendra en charge que la partie des eaux usées, soit 50 % de la facture. Les autres 50% seront à la charge de la commune d'AIBRE.

4.3) divers

Monsieur RINGENBACH, Vice-Président de l'Assainissement, informe l'assemblée que les négociations entre VEOLIA et la SAUR pour l'affermage de l'assainissement se terminent. On attend leur dernière offre définitive pour début mai.

Il y aura lieu également d'établir entre la CCVR et chaque commune membre des conventions pour la gestion de l'assainissement non affermé pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2013.

Une consultation de bureaux d'étude pour la réalisation de travaux d'assainissement a été lancée. Réception des offres le 18 mai 2009.

Une réunion avec le Bureau d'étude POYRI concernant la nouvelle station d'épuration aura lieu le **mercredi 10 juin 2009 à 9 h en Mairie de RAYNANS**. Seront invités les Maires des communes concernées, les membres du Bureau et la Commission Assainissement.

5) Aménagement du Territoire

5.1) pôle de services

Monsieur le Président rappelle la délibération du 26 février 2009 visée le 27 février 2009 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé l'Avant-Projet concernant la construction du

pôle de services à SAINTE-MARIE ainsi que le plan de financement pour un montant HT de 590 000 euros.

Monsieur le Président présente le projet définitif et les plans correspondants réalisés par l'architecte François SOLMON.

L'exposé de Monsieur le Président entendu et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le projet définitif ainsi que les plans correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer le permis de construire sur la base de ce projet et à le signer ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

Monsieur le Président explique qu'un courrier sera adressé à Monsieur SOLMON pour qu'il commence en parallèle à rédiger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Ce dernier sera alors examiné en Commission puis validé en Conseil Communautaire.

5.2) centre équestre / jugement du Tribunal Administratif

Monsieur le Président rappelle le jugement du Tribunal Administratif de BESANCON en date du 1^{er} avril 2009 par lequel ce dernier ordonne à Madame Sophie BONNET de quitter le centre équestre de DUNG à compter du 1^{er} juin 2009 sous astreinte de 300 euros par jour de retard.

Monsieur Daniel MYON s'excuse et quitte la salle pour raison personnelle. Il est alors remplacé par Madame Dominique BOYER.

5.3) sentiers / point sur le dossier

Monsieur Jean-Claude VERONESE, Vice-Président chargé de l'Aménagement du Territoire, fait le point sur le dossier. Des communes n'ont pas encore renvoyé leur projet de tracé pour la réalisation de sentier dans leur commune. Ce point sera examiné lors de la réunion de la Commission Aménagement du Territoire prévue **le lundi 4 mai 2009 à 18 h en Mairie d'ALLONDANS.**

5.4) étude sur le devenir des écoles

Monsieur le Président explique que la Communauté de communes, n'a pas compétence en matière scolaire ou périscolaire, et par conséquent, elle ne peut pas réaliser et financer cette étude en tant que maître d'ouvrage. La Communauté de communes peut cependant réaliser cette étude estimée entre 10 000 et 15 000 euros HT dans le cadre de conventions de prestation de services avec chaque commune membre. Le coût serait alors supporté par les communes au prorata du nombre d'habitants.

Monsieur le Président souhaitait que cette étude porte sur tout le territoire communautaire afin qu'elle soit pertinente mais compte tenu du refus de certaines communes à financer cette étude, Monsieur le Président propose de contacter le Service Conseil aux Maires du Conseil Général pour essayer de trouver une autre solution, si elle existe, pour débloquer cette situation sinon la CCVR abandonne ce projet de réalisation d'étude sur le devenir des écoles.

Monsieur Rémy BUHLER s'excuse et quitte la salle pour raison personnelle.

6) Extension des compétences de la CCVR / Modification des statuts

Cette extension de compétences porte sur les domaines suivants :

- Au titre du chapitre « développement économique », il convient d'ajouter les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) en modifiant ainsi le premier alinéa « réalisation, aménagement y *compris sous forme de ZAC*, et gestion, des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. Sont reconnues d'intérêt communautaire les zones d'activité futures (supérieures à 5 ha) sur lesquelles la taxe professionnelle de zone sera instituée. »
- Au titre du chapitre « politique du logement et du cadre de vie », il convient d'inclure le Programme Local de l'Habitat (PLH) en ajoutant le second alinéa suivant « *élaboration et suivi annuel d'un Programme Local de l'Habitat* ».
- Au titre du chapitre « compétences librement consenties », il convient d'ajouter le troisième alinéa suivant « *organisation et gestion du transport collectif (hors scolaire). La Communauté de communes est autorisée à exercer par délégation du Conseil Général cette compétence* ».
- Au titre du chapitre « compétences librement consenties », il convient d'ajouter le quatrième alinéa suivant « *fourrière animale destinée à accueillir et à garder les chiens et chats trouvés, errants ou en état de divagation sur le territoire intercommunal. La Communauté de communes est autorisée à organiser et à gérer une telle structure ou à conventionner avec un prestataire de service privé ou public gérant une fourrière animale sachant que le pouvoir de police correspondant appartient toujours aux Maires des communes membres* ».

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire, par 27 voix pour, 2 voix contre (Messieurs TCHORYK et GEHANT) et une abstention (Monsieur SEGUIN) accepte l'extension des compétences de la CCVR proposée par Monsieur le Président et l'autorise à engager la procédure de modification des statuts de la CCVR ainsi qu'à signer tout document se rapportant à cette opération.

7) Personnel

Monsieur le Président est autorisé à l'unanimité de recruter des jeunes pendant les vacances d'été à la déchetterie de DESANDANS (contrat de 30 h / semaine) pour remplacer les agents titulaires pendant leurs congés. Les jeunes seront désignés par tirage au sort. Les candidatures doivent être adressées au Secrétariat de la CCVR jusqu'au **10 juin 2009**.

8) Mise en place d'une régie de recettes à la déchetterie de DESANDANS

Monsieur le Président propose de créer une régie de recettes à la déchetterie de DESANDANS pour vendre du compost aux usagers au prix de deux euros les 50 litres.

L'exposé de Monsieur le Président entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la proposition de Monsieur le Président et de l'autoriser

à nommer un Régisseur Titulaire et un Régisseur Suppléant, ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires pour le bon fonctionnement de cette régie.

9) Informations et questions diverses

- Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'une réunion aura lieu **le jeudi 14 mai 2009 à 18 h à la salle des fêtes de SAINTE-MARIE** pour une présentation de la PVR (Participation Voirie Réseaux) par le Cabinet RUEZ. Les Conseillers Communautaires Suppléants seront également invités et les Conseillers Municipaux qui sont intéressés par le sujet peuvent également participer à cette réunion.

- Le prochain Conseil Communautaire aura lieu **le jeudi 11 juin 2009 à 18 h.**

- Le repas de la Communauté de communes aura lieu **le mardi 12 mai 2009 à 19h au Restaurant « le Saint-Joseph » à DUNG.** Une participation de 15 euros sera demandée pour le conjoint. Les inscriptions doivent parvenir au Secrétariat de la CCVR pour **le 6 mai, délai impératif**

- une démonstration de la balayeuse de la commune de BAVANS aura lieu **le vendredi 15 mai 2009 à 9 h 30 à DUNG.**

- une visite d'une chaufferie bois aura lieu le **vendredi 15 mai 2009 à 11 h à BEUTAL.**

**Le Secrétaire de Séance
Bernard DUGAS**

**Le Président de la CCVR
Daniel JACOTTET**